



## Une nouvelle arrivée!

Une nouvelle chargée de projet vient de rejoindre les rangs de la ZIP. Sarah Émilie Hébert-Marcoux, native de Sept-Îles, revient aux sources et travaillera sur le projet protection et de mise en valeur de la ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) de Sept-Îles.

Titulaire d'une Maîtrise en écologie internationale de l'université de Sherbrooke, Sarah Émilie a cumulé de nombreuses expériences enrichissantes en environnement qui sauront lui être très utiles lors de son mandat au sein du Comité ZIP. Après

son stage au sein de la Commission des grands lacs au Michigan qui portait sur la restauration des habitats côtiers, Sarah Émilie a travaillé en tant qu'agente de projet dans un Organisme de bassin Versant (CAPSA) à Saint-Raymond où elle était en charge de la rédaction du portrait des bassins versants nouvellement intégrés à cet OBV. Sarah-Émilie a également effectué un stage au Panama en agroécologie. Ces nombreuses expériences à l'étranger (Allemagne, Panama, États-Unis, Espagne) lui ont également permis de dévelop-

per de solides compétences linguistiques.

Nous souhaitons donc à Sarah-Émilie la bienvenue à Sept-Îles et beaucoup de succès dans son nouvel emploi!



## Consultation—Plan d'action sur les changements climatiques du Québec 2013-2020

Le Ministre Pierre Arcand est venu jeudi 2 février à Rimouski consulter les organismes environnementaux sur le nouveau plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Le Ministère du Développement Durable de l'environnement et des Parcs tenait à permettre aux intervenants de prendre connaissance de l'état d'avancement du PACC2020 et de recueillir les commentaires et les suggestions des intervenants quant la réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et à la nouvelle stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques. Ce dernier volet est nouveau dans le plan d'action et fait suite aux tempêtes de l'an passée qui ont entraîné érosion et inondation dans l'Est du Québec. Les moyens entrepris pour s'adapter aux changements climatiques ont pour objectif de diminuer les coûts découlant des impacts des changements climatiques en développant la connaissance et la recherche à ce sujet, en favo-

risant la sensibilisation et en intégrant cette préoccupation dans la gestion du territoire et des risques côtiers. Le PACC2020 présente également les moyens visés par le MDDEP pour réduire les GES de 20% sous le niveau de 1990 par la réduction des énergies fossiles, l'augmentation de l'efficacité énergétique et le maintien des systèmes écologiques essentiels.

Même si ce plan est dans son ensemble ambitieux et très louable on ne peut toutefois que se poser la question du fossé qu'il existe entre ce PACC2020 qui expose clairement la volonté de réduire les GES et les ambitions du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de développer les hydrocarbures dans le Golfe. Un manque de cohésion entre les ministères semblerait être le principal frein à une possible réduction des GES au Québec. De plus, il est dommage qu'aucune réelle consultation publique n'ait été

proposée par le gouvernement afin que les citoyens puissent s'exprimer sur ce plan d'action qui touche toute la population. Seule une consultation en ligne, qui prendra fin le 27 février a été entreprise [http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan\\_action/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm), ainsi qu'une rencontre à Rimouski et à Sherbrooke.

### Dates à retenir

**2 février:** journée mondiale des zones humides.

**24 février:** date limite pour émettre des commentaires sur le projet Mine Arnaud auprès de l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale ([www.acee-ceaa.gc.ca](http://www.acee-ceaa.gc.ca) au numéro de référence 12-03-63926)

**27 février :** date limite pour la consultation sur le PACC-2020

## Capsule: Le temps des invasions approche

Partout dans le monde de nombreuses espèces de plantes ou d'animaux se sont établies au delà de leur aire de répartition dans des environnements complètement nouveaux. Ces espèces exotiques peuvent passer inaperçues ou alors créer de graves dommages pour l'environnement ce qui leur vaut la qualification d'espèces exotiques envahissantes (EEE). En règle générale, les EEE sont nuisibles aux espèces locales en plus de perturber l'écosystème dans son ensemble.

Même si la neige et le froid sévissent en ce moment au Québec, il n'est jamais trop tôt pour sensibiliser la population à l'impact néfaste de ces espèces sur les écosystèmes dont nous sommes les principaux responsables de leur introduction



Moule zébrée

L'espèce nuisible numéro 1 du moment est la Moule zébrée qui envahit les eaux douces et saumâtres de l'est du Canada. Petit mollusque bivalve originaire d'Europe, d'une taille de 0,5 à 5 cm, elle est, comme la plus part des espèces envahissantes, plus petite que ses congénères. De couleur brune et foncée, elle a le plus souvent quelques rayures de couleurs claires de différentes formes. Sa durée de vie varie entre 1 et 5 ans, ce qui lui laisse amplement le temps de proliférer. Cependant, des études montrent que dans le nord de l'Amérique du Nord, elle ne survit que durant 3 ans et ne dépasse que rarement les 3 cm. Elle a la capacité de se fixer sur de nombreux substrats grâce à des filaments se trouvant sur sa face ventrale plane. Ces filaments ont

d'ailleurs la capacité de maintenir jusque 30 fois le poids de la moule à son substrat. Voilà pourquoi les moules ne se délogent pas lors de tempêtes!

La grande problématique reliée à l'introduction de la moule zébrée dans les plans d'eau douce concerne son impact sur les espèces avec lesquelles elle partage la même niche écologique. Étant un organisme filtreur de phytoplancton, elle diminue considérablement la quantité de nourriture disponible à la base de la chaîne alimentaire privant ainsi de nombreux poissons de source de nourriture. En se fixant sur les autres moules indigènes, elles vont également les asphyxier et entraîner leur disparition. De plus, en filtrant de grande quantité d'eau, elle augmente la transparence de l'eau, favorisant ainsi la prolifération de certaines algues. Et pour finir, sa coquille tranchante représente également un danger pour les baigneurs et c'est un vecteur de botulisme aviaire (maladie mortelle provoquant la disparition de nombreux oiseaux). C'est son fort taux reproducteur qui favorise sa multiplication. En effet elle peut pondre jusqu'à un million d'œufs, dont les larves, après l'éclosion, peuvent rester en suspension dans l'eau entre 15 à 30 jours, le courant favorisant leur propagation.

Mais si cette moule est originaire d'Europe, comment a-t-elle pu arriver jusque nous? Bien qu'il semble que la moule soit arrivée au pays en 1986, sa première mention fut faite en 1988 dans le lac Sainte-Claire en Ontario. De là, elle aurait connu une expansion fulgurante en colonisant les voies navigables de l'est des États-Unis, puis à partir des années 1990, elle se propagea dans l'ouest des États-Unis. C'est également à ce moment qu'elle a été déclarée au Québec dans le fleuve Saint-Laurent. Au Canada, seuls les cours d'eau de l'Ontario sont contaminés alors qu'au Québec, on l'a retrouvée dans le Saint-Laurent en aval de l'île d'Orléans. La raison principale de l'arrêt de son ex-

pansion dans le fleuve vient de la teneur en salinité de celui-ci. Néanmoins, on peut tout de même la retrouver dans les lacs avoisinants, comme par exemple le lac Champlain et le lac des Deux Montagnes. Bien qu'elle se propage aisément à l'aide des courants, le principal facteur de dissémination ici reste le facteur anthropique! Le matériel de pêche (seaux, bottes, viviers...) et embarcations (kayaks, bateaux et autres) sont les principaux vecteurs de propagation qui doivent être nettoyés et vérifiés quand ils sont déplacés d'un plan d'eau à un autre. À cela s'ajoute le fait que les larves sont microscopiques, ce qui leur permet d'être transportées clandestinement d'un milieu à un autre. Certains chercheurs pensent même que les oiseaux pourraient être aussi une cause de propagation mineure; la moule se colant à ses plumes et ses pattes.

Outre l'impact environnemental, cette moule a également un impact socio-économique important puisque le contrôle et le nettoyage des moules zébrées représentent des millions de dollars dépensés annuellement. En effet, cette dernière a tendance à encrasser les systèmes hydrauliques et les embarcations et toutes les méthodes entreprises pour tenter de l'éradiquer se sont avérées un échec.

Bien qu'absente sur la Côte-Nord pour le moment, il convient d'être vigilant afin de contrer cet envahisseur nuisible. D'ailleurs la moule zébrée n'est qu'un exemple d'EEE présente dans le Saint-Laurent et une série de gestes simples peuvent éviter la propagation de ces espèces (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/methodes-prevention-controle.jsp>)